

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE 2019

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Représentée par son président, Monsieur Michel CALLOT
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 78444876300036

ARTICLE 1 :

La subvention prévue pour 2019 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **105 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Avenant - Programme optimisation de la performance (OP/A) – Développement et innovation technologique : 30 000 € ;
- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/A) – Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services : 45 000 € ;
- Avenant - Programme actions sportives (DLE/C) – Programme de préparation Relève : 30 000 €.

Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – programme SIP) est porté à **2 812 000 €**.

ARTICLE 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

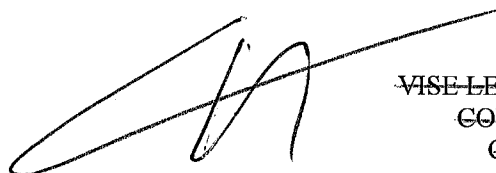
Fait à Paris, le ~~21/07/19~~

23 JUL. 2019

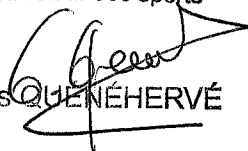
LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CYCLISME

LE DIRECTEUR DES SPORTS


Le directeur des sports



~~VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ-.....~~

Gilles QUENEHERVÉ


X

Crédit du Nord 

Titulaire du compte :

FFC

Libellé du sous-compte :

COMPTE COURANT

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02352	12262500200	27	AG INSTITUTIONNELS

IBAN : FR76 3007 6023 5212 2625 0020 027

BIC : NORDFRPP

Adresse :

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

FFC

1 RUE LAURENT FIGNON

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

X